



BUREAU PLENIER

Vendredi 17 juillet 2026

par voie électronique

Président : Pascal PARENT

Présents : Lilian JURY, Joël MALIN, Thierry CHARBONNEL, Chrystelle RACLET, Jean-Marc SALZA, Denis ALLARD, Pierre LONGERE, Pascal PEZAIRE et Nicole CONSTANCIAS,

Excusés : Didier ANSELME, Dominique DRESCOT, Guy POITEVIN et Daniel THINLOT.

Assistent : Méline COQUET, Richard DEFAY.

Constitution des poules des championnats régionaux 2026/2027.

- a) Après publication des poules édictées par le Conseil de Ligue dans sa réunion du 11/07/2026, le Bureau Plénier procède aux modifications suivantes :
- Prend acte de la décision de la commission d'appel DNCG du 8 juillet 2026 concernant le club de MOULINS YZEURE FOOTBALL 03 AUVERGNE (National 3) confirmant la rétrogradation en R1 de l'équipe fanion à l'issue de la saison 2025/2026 ;
Par conséquent, le club de **MOULINS YZEURE FOOTBALL 03 AUVERGNE** est confirmée en **poule A du championnat Seniors R1**.
 - Prend acte du non-repêchage du club de l'AC SEYSSINET PARISSET en National 2 pour la saison 2026/2027 ;
Par conséquent, le club du **FC VAULX EN VELIN** est confirmé en **poule E du championnat Seniors R2**, le club de l'**US FEILLENS** est confirmée en **poule E du championnat Seniors R3** et le club de l'**AM.S. TRAVAILLEURS TURCS OYONNAX** est relégué en district.
 - Prend acte de la décision de la commission d'appel DNCG du 9 juillet 2026 concernant le club de FC VAULX EN VELIN (Régional 1 Futsal) autorisant l'accession en Division 2 Futsal pour la saison 2026/2027 ;
 - Prend acte de la décision de la commission d'appel DNCG du 15 juillet 2026 concernant le club de CHASSIEU DECINES FC (Régional 1 Féminine) confirmant la décision d'interdiction d'accession en Division 3 Féminine pour la saison 2026/2027 ;
Par conséquent, le club de **CHASSIEU DECINES FC** est confirmé en **poule A du championnat Seniors R1 F**, le club de l'**EV. S. GENAS AZIEU** est confirmée en **poule B du championnat Seniors R2 F** et le club de **ANDREZIEUX-BOUTHEON F.C.** est relégué en district.
 - Prend acte du refus du club de SUCS ET LIGNON d'accéder en U15 R2, du refus également des deuxième (MONISTROL) et troisième (GROUPEMENT LOIRE MEZENC) du district de Haute-Loire d'accéder en U15 R2 ;
Par conséquent, le club de **MONTREAL LA CLUSE** est repêché en **poule D du championnat U15 R2**, le club de **MISERIEUX-TREVOUX** bascule en **poule B** et le club de **CLERMONT ST JACQUES** intègre la poule A à la place de SUCS ET LIGNON.



BUREAU PLENIER

Vendredi 17 juillet 2026

par voie électronique

- Prend acte du refus des clubs de **CLERMONT FOOT 63** et du **FC VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS** de garder leur place en **U18 R2** ;
Par conséquent, le club de **VICHY** est repêché en poule **A** du championnat **U18 R2** et le club de **L'OLYMPIQUE DE VALENCE** (à la suite du refus du GROUPEMENT DE L'AUZON d'être repêché) est repêché en poule **B** du championnat **U18 R2**.
 - Prend acte du refus du club de **MOULINS YZEURE FOOTBALL 03 AUVERGNE** d'accéder au championnat **R2 FUTSAL** ;
Par conséquent, le Bureau Plénier se réserve le droit d'intégrer une autre équipe du championnat Futsal de l'Allier ou, à défaut, une équipe sur invitation dans la poule A du championnat R2 FUTSAL afin de compléter la poule à 8 équipes.
 - Prend acte du délai de fin de procédure entre les clubs de **CELLIEU** et **LIGNON COUZAN** pour déterminer l'accédant du district de la Loire en championnat Senior R3 (Commission d'Appel de Ligue semaine 30).
- b) Le Bureau Plénier décide de ne pas donner une suite favorable aux différentes demandes de changements de poule, ces clubs ne proposant aucune alternative recevable (par exemple, accord pour inversion de 2 équipes de même catégorie).

Pour le reste, la composition des poules reste telle qu'éditée lors du Conseil de Ligue du 11 juillet 2026.

Le Président,

Le Secrétaire Général,

Pascal PARENT

Pierre LONGERE